

I. Certificat environnemental en technique frigorifique

LOGO	"Coordonnées du centre d'examen, du centre de formation ou de l'établissement d'enseignement" : - dénomination; - numéro de reconnaissance par la Région wallonne; - adresse; - numéro de téléphone; - numéro de télécopie; - courriel.
Certificat environnemental en technique frigorifique Délivrée en application de l'article 34. de l'arrêté du ... du Gouvernement wallon tendant à prévenir la pollution lors de l'installation et la mise en service des équipements frigorifiques fixes contenant de l'agent réfrigérant fluoré ainsi qu'en cas d'intervention sur ces équipements, et à assurer la performance énergétique des systèmes de climatisation. Numéro du Certificat : (1)/(2) Délivré à M..... Né le/...../..... à Délivré à, le Pour le Jury, Le titulaire, Le Directeur, (*) Barrer la mention inutile 1. Numéro de reconnaissance par la Région wallonne du centre d'examen, du centre de formation ou de l'établissement d'enseignement. 2. Numérotation du certificat effectuée dans un ordre croissant.	

II. Certificat pour l'inspection énergétique des systèmes de climatisation

LOGO	"Coordonnées du centre d'examen, du centre de formation ou de l'établissement d'enseignement" : - dénomination; - numéro de reconnaissance par la Région wallonne; - adresse; - numéro de téléphone; - numéro de télécopie; - courriel.
Certificat pour l'inspection énergétique des systèmes de climatisation Délivrée en application de l'article 55 de l'arrêté du ... du Gouvernement wallon tendant à prévenir la pollution lors de l'installation et la mise en service des équipements frigorifiques fixes contenant de l'agent réfrigérant fluoré ainsi qu'en cas d'intervention sur ces équipements, et à assurer la performance énergétique des systèmes de climatisation. Numéro du Certificat : (1)/(2) Délivré à M..... Né le/...../..... à Délivré à, le Pour le Jury, Le titulaire, Le Directeur, (*) Barrer la mention inutile 1. Numéro de reconnaissance par la Région wallonne du centre d'examen, du centre de formation ou de l'établissement d'enseignement. 2. Numérotation du certificat effectuée dans un ordre croissant.	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2007 tendant à prévenir la pollution lors de l'installation et la mise en service des équipements frigorifiques fixes contenant de l'agent réfrigérant fluoré ainsi qu'en cas d'intervention sur ces équipements, et à assurer la performance énergétique des systèmes de climatisation.

Namur, le 12 juillet 2007.

Le Ministre Président,

E. DI RUPO

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN

Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,

A. ANTOINE